# Sujet

## Exercice I: Questionnaire à choix multiples (QCM)

Dites si les affirmat	ions suivantes sont vraies ou fausses :
<ol> <li>Zoute person</li> <li>La SARL et la</li> <li>Une société e</li> <li>Un contrat m</li> <li>∠ Le cautionne</li> <li>∠ Le gage et le</li> <li>Une entrepris</li> <li>∠ L'objectif du r difficulté.</li> </ol>	ité morale d'une société est acquise dès son inscription au registre du commerce. 2025-02-26 ne morale possède un patrimoine qui lui est propre. 2025-02-26  SA sont des sociétés dans lesquelles la responsabilité des associés est illimitée. en formation ne peut pas ouvrir un compte bancaire. et toujours en relation au moins deux personnes. 2025-02-26 ment est un contrat unilatéral. 2025-02-26 nantissement sont des sûretés de nature différente. 2025-02-26 se est en cessation de paiement lorsqu'elle est insolvable. 2025-02-26 règlement préventif et du redressement judiciaire est principalement de maintenir l'activité de l'entreprise er 25-02-26 ne société de capitaux.
Exercice II : Cas	pratique
	availleur saisonnier dans l'entreprise agricole SEN-LEGUME. Après avoir bénéficié de deux contrats de 2 succès un contrat à durée déterminée.
	eritères d'existence d'un emploi ? ne prestation de travail executé par le salarié , lien de subordination , une rémuneration,
	ture juridique du contrat de M. Beycatt ? n contrat a durée déterminée
Réponse : m	I le droit de réclamer un contrat à durée indéterminée ? Pourquoi ? r beycat na pas le droit de réclamer un contrat a dure indéterminée parceque l'article I-42 du code du s n'inclue pas le travailleurs saisonnier
Réponse : Co	ontrat d'engagement à l'essai. Onvention par laquelle un employeur prend à son service pour une certaine période, un salarié afin Capacités en regard du travail à accomplir et aussi de permettre à l'employé de se rendre compte si les Iréent.

### **ECOLE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE**

Département Génie Informatique Année Scolaire : 2019 / 2020 Matière : Droit de l'entreprise Professeur : Mme DIOP Classes : DICETR / INFO Durée : 2h00mn Master 1 GLSI / TR

#### **Devoir surveillé**

1ère Partie: Théorie (10 pts)

**THEME : La relation de travail**Définissez les termes suivants :

Le travailleur  Réponse : Le travailleur est une personne qui conclut un contrat de travail avec un employeur. Par ce contrat, le travailleur s'engage à mettre son activité professionnelle à la disposition et au profit de l'employeur, en échange d'une rémunération (salaire).
Le contrat d'apprentissage Réponse : Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet à un jeune (l'apprenti) de se former à un métier tout en travaillant en entreprise. Il alterne entre des périodes de formation théorique dans un centre de formation et des périodes de pratique en entreprise, tout en étant rémunéré. Ce contrat vise à obtenir une qualification professionnelle reconnue.
Le contrat d'engagement à l'essai Réponse : Convention par laquelle un employeur prend à son service pour une certaine période, un salarié afin d'apprécier ses capacités en regard du travail à accomplir et aussi de permettre à l'employé de se rendre compte si les conditions lui agréent.
Le contrat de stage (les 4 formes énoncées à l'article L76 bis du code du travail du Sénégal) Réponse : stage d'incubation stage de préembauche stage de requalification stage d'adaptation

## 2ème Partie : Pratique (10 pts)

Thème: La SARL

#### SUJET:

Adjia, Anna, Alassane et Moustapha, 4 amis créent une entreprise de peinture-plâtrerie dénommée **GUEUM SA RÊW**. C'est une SARL spécialisée dans les travaux de réfection de façades qui a comme clientèle les entreprises privées et les collectivités publiques. Son siège social est à Dakar.

Lors de sa création, Adjia et Anna ont apporté chacune 1 million de francs CFA. Alassane apporte du matériel évalué à 2 millions de francs CFA, et Moustapha apporte 2 millions de francs CFA et est nommé gérant conformément aux statuts de la société.

TAF:

1.	Qualifiez les apports réalisés par Alassane et Moustapha.  Réponse : pour Alassane on a un apport en nature et pour moustapha un apport numéraire
2.	Déterminez le montant du capital.  Réponse : le capital est de 6 millions
3.	Que reçoivent les associés en contrepartie de leurs apports ? Et de quels droits bénéficient-ils ?  Réponse : ils vont recevoir des titres sociaux et vont bénéficier des droits comme : le droit de vote aux assemblées, le droit de participation à la gestion sociale, droit à l'information, droit pécuniaire,
4.	Moustapha décide seul de transférer le siège social à Diamniadio au motif que le loyer y est moins cher. Ensuite, il emprunte 4 millions à la SGBS et se fait cautionner par l'entreprise.  a/ La première décision est-elle légale ? Justifiez votre réponse.  Réponse : Non, car le transfert du siège social est une décision qui doit être prise en assemblée générale extraordinaire. Moustapha, en tant que gérant, ne peut pas prendre cette décision seul.
	b/ La deuxième décision est-elle légale ? Justifiez votre réponse.  Réponse : Non, car contracter un emprunt engageant la société et se faire cautionner par celle-ci est une décision qui relève des pouvoirs des associés. Une décision aussi engageante doit être prise lors d'une assemblée générale extraordinaire.
	c/ Moustapha peut-il être révoqué par les autres associés ? Justifiez votre réponse.  Réponse : Oui, car dans une SARL, le gérant peut être révoqué par une décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales, s'il commet une faute de gestion ou agit contre l'intérêt de la société.
	d/ Moustapha peut-il vendre ses parts à ses frères ? Justifiez votre réponse.  Réponse : Oui. Dans une SARL, la cédation des parts sociales à un tiers (même à un membre de la famille) doit être approuvée par les autres associés, sauf si les statuts prévoient une libre transmission.